

PLANIFICATION LITTORALE

Contraintes et potentiels

Collection | Le P'tit Essentiel

Comment faire le lien
entre terre et mer ?

Pourquoi une
planification littorale ?

Quelle
stratégie pour
mon territoire ?



LE CONTEXTE

Pourquoi une planification des espaces maritimes et littoraux ?

La planification : une opportunité

Inscrire son littoral dans une stratégie de développement

La diversification et la densification des usages de la mer et du littoral amènent à une pression croissante sur l'environnement (urbanisation, artificialisation, exploitation des ressources, pollutions...). La stratégie nationale pour la mer et le littoral définit depuis 2016 le cadre et les objectifs pour exploiter et protéger durablement les espaces maritimes.

Aujourd'hui tous les territoires littoraux sont invités à développer des « projets de territoire » pour la mer et le littoral.

Il s'agit, en s'appuyant sur le potentiel des territoires (écosystèmes, patrimoine marin, paysager, culturel...) de définir les conditions d'utilisation à venir de l'espace marin et littoral, tout en tenant compte des contraintes du territoire (protection de l'environnement, co-activité, risques littoraux...).

Ce travail doit être réalisé en lien avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral et en s'appuyant sur les documents stratégiques de façade (DSF).

/ Les DSF organisent à l'échelle de chaque façade maritime la cohabitation des activités et des usages de la mer et du littoral dans le respect de la préservation du milieu écologique. Ils fixent le cadre de référence pour les stratégies locales d'aménagement et de planification du littoral. Ils définissent également des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. En pratique, ils orientent par exemple les processus de décision en matière d'autorisation d'activités et de conciliation des usages.

/ Chaque DSF, sera complété d'ici à 2021 par un plan d'actions opérationnel.

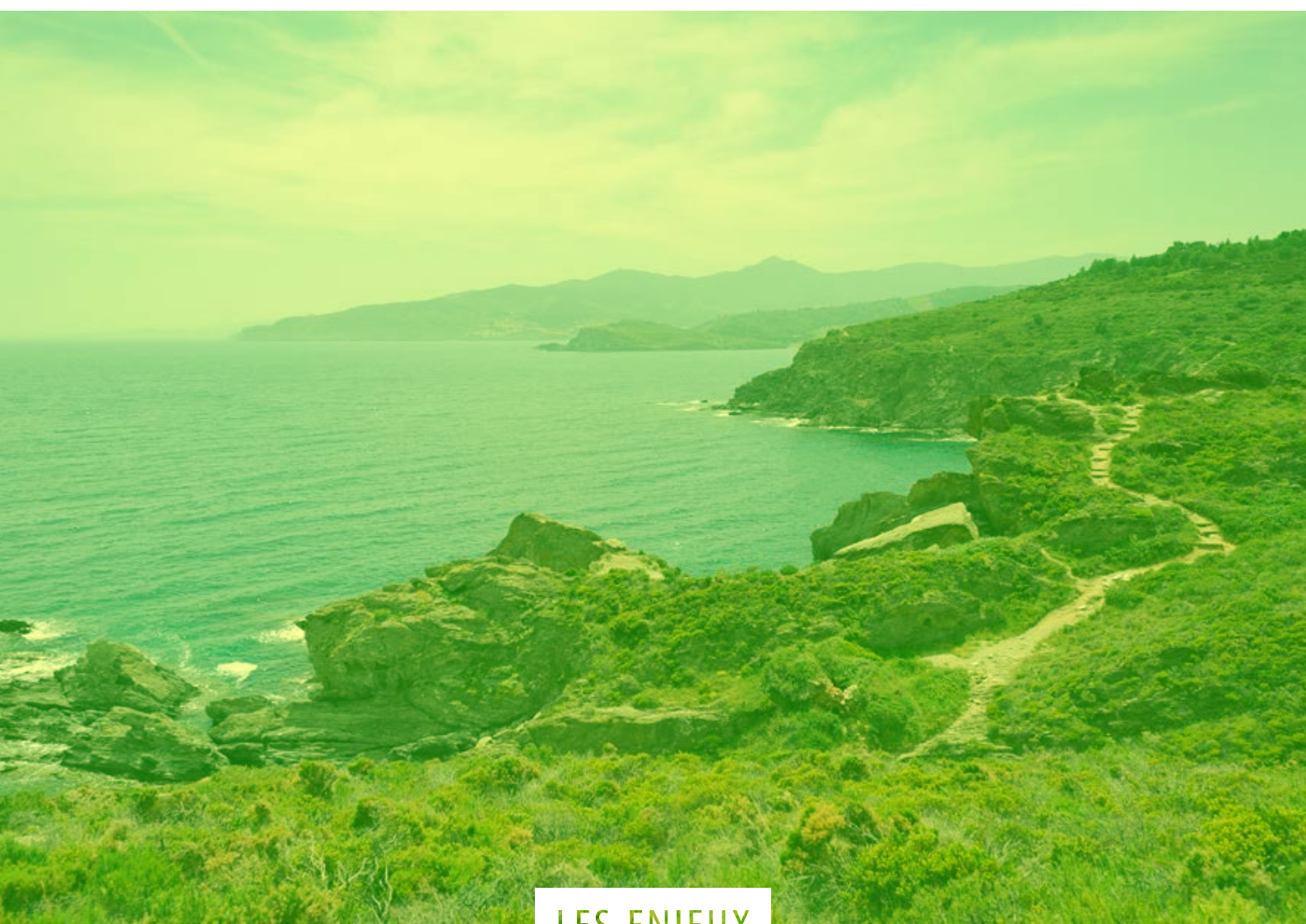
La participation des collectivités locales à l'élaboration et à la révision (tous les six ans) des documents stratégiques de façade et de leur plan de mise en œuvre permet de mieux prendre en compte les problématiques locales. En effet, si la planification s'opère à l'échelle des façades maritimes, c'est bien à l'échelle des territoires que les actions concrètes doivent être définies puis déployées.

/ D'ores et déjà certaines régions ont saisi l'opportunité de développer une stratégie régionale pour la mer et le littoral :

c'est le cas pour les régions Bretagne, Pays de Loire et Occitanie. Ces stratégies nourrissent l'élaboration des DSF concernés et le cas échéant le volet mer et littoral des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), élaborés par les régions.

20 000 km de côtes
en métropole et outre-mer

975 communes littorales
dont 885 en métropole
source : MTES/DGALN



LES ENJEUX

Comment lier terre
et mer dans une
planification du
littoral ?

Bien connaître son territoire

Identifier les potentiels et contraintes pour définir sa stratégie

À l'interface entre les espaces maritimes et terrestres, le littoral est à la croisée d'enjeux particulièrement forts tels que la gestion des aléas littoraux, l'artificialisation des côtes, l'impact des activités humaines sur le milieu marin ... Il est également source d'activités et de développement économique.

La connaissance des enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à l'usage du littoral, présents et à venir est nécessaire à l'élaboration de toute stratégie de développement durable des territoires.

/L'état des lieux établit notamment le panorama de la situation géographique et démographique du territoire, de son environnement et de ses ressources naturelles. Il détaille les activités maritimes et littorales présentes sur le territoire, ainsi que les interactions entre elles et avec le milieu naturel.

Cet état des lieux doit également prendre en compte les aspects suivants : la gestion des aléas littoraux, l'artificialisation des côtes, l'exploitation des ressources halieutiques, la préservation de l'environnement et des écosystèmes, l'anticipation et l'adaptation aux effets du changement climatique, l'érosion côtière, l'enjeu foncier...

/De la même façon, le diagnostic doit prendre en compte les potentiels du territoire : valeur environnementale des sites, potentiel touristique, secteurs d'activités riches et variés : pêche, aquaculture, commercialisation des produits de la mer, industrie nautique, activités portuaires, construction navale, énergies marines, recyclage des sédiments...

Il s'agit donc de réaliser un état des lieux du territoire complet, dynamique et prospectif, partagé par l'ensemble des acteurs concernés. Pour la qualité de la démarche, l'identification des enjeux doit être la plus exhaustive, même si certains apparaissent contradictoires : chaque point de vue doit en effet pouvoir être exprimé et retranscrit de la manière la plus claire et fidèle possible. En effet, ce diagnostic doit servir de socle à l'identification des pistes de développement d'activités ou de préservation de milieux, des activités qui peuvent cohabiter, de celles qu'il convient d'adapter pour les rendre conciliables entre elles et ou avec l'exigence de préservation de l'environnement ...

4

façades maritimes et 4 conseils maritimes de façade dans l'hexagone

9

parcs naturels marins créés depuis 2007, dont 3 en Outre-mer, associant tous les acteurs concernés par le périmètre du parc



VOTRE STRATÉGIE

Comment définir
une stratégie maritime
et littorale à l'échelle
de votre territoire ?

Définir sa stratégie territoriale maritime et littorale c'est avant tout définir l'ambition du territoire à partir de ses caractéristiques. Cette dernière doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies définies à plus grande échelle. L'exercice se veut intégrateur de l'ensemble des enjeux, actuels et à venir, du territoire sous influence maritime.

La définition d'une stratégie territoriale maritime et littorale s'appuie sur les étapes suivantes :

1. Définir le périmètre de l'exercice et le mode de gouvernance
2. Réaliser un diagnostic initial partagé et en dégager les objectifs pour le territoire
3. Traduire en actions de gestion pour le territoire
4. Porter ces mesures dans un outil de planification.

1

Quel périmètre pour l'exercice et quelle gouvernance ?

/ La planification maritime et littorale se réalise sur un territoire géographique cohérent et au regard des enjeux territoriaux.

Un facteur clé de succès est la capacité à associer tous les acteurs concernés (représentants des collectivités, organisations professionnelles de la mer, associations d'usagers, parcs marins, parcs nationaux...) à l'échelle de ce territoire. Un mode de gouvernance participatif et adapté permet aux différents points de vue, intérêts parfois divergents et visions de s'exprimer.

Il est toutefois nécessaire d'assurer cette représentativité au bon niveau, au risque de rendre l'exercice incomplet. Afin d'éviter de multiplier les instances, il est recommandé de s'appuyer sur les espaces de dialogues existants.

2

Réaliser un diagnostic complet et définir les objectifs pour le territoire

/Le diagnostic permet d'identifier les enjeux et les potentiels. Un travail collégial doit ensuite être réalisé pour définir les orientations et objectifs pour chaque zone du territoire. Ces orientations doivent tenir compte des stratégies de façade maritime.

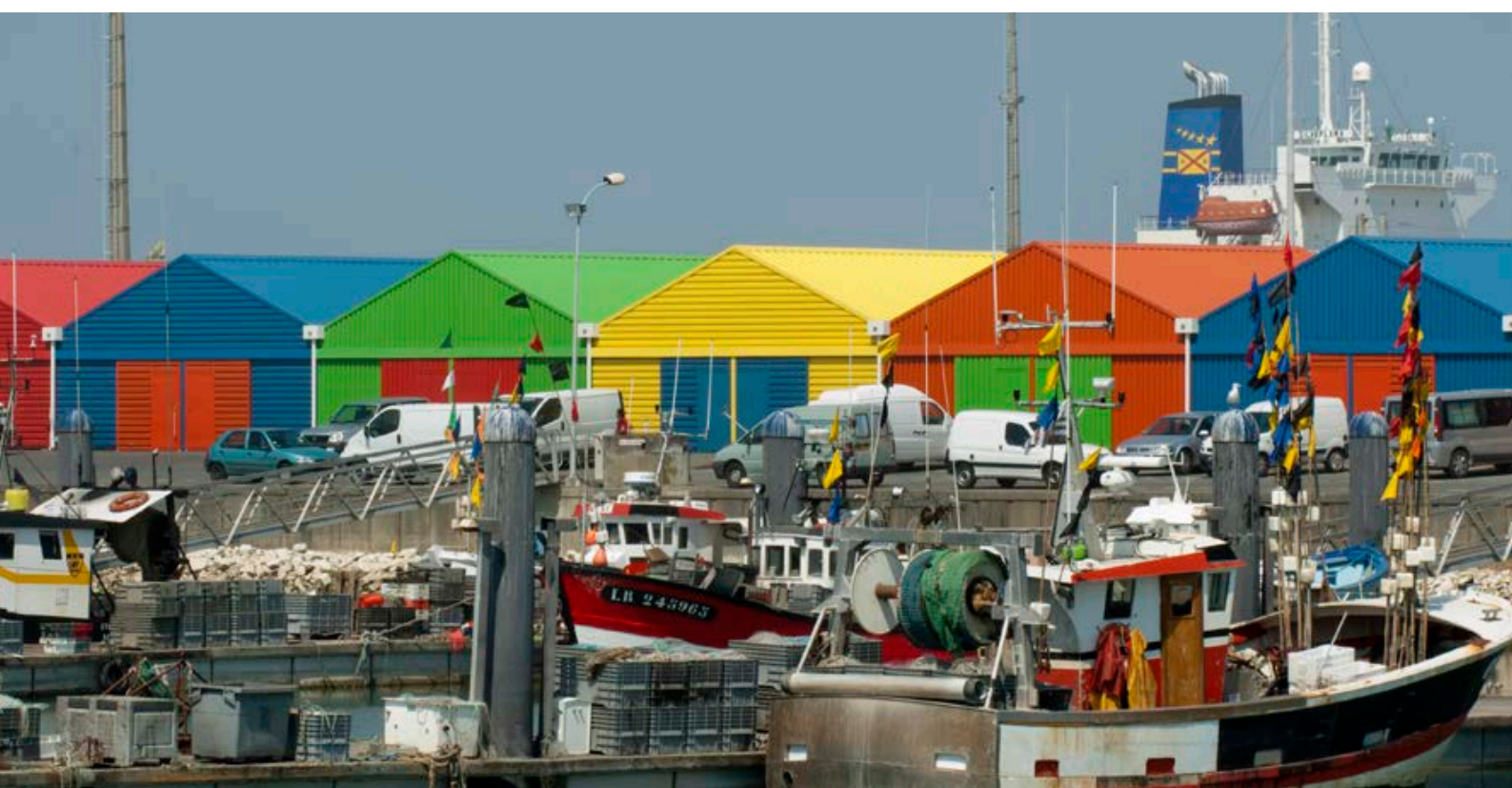
3

Planifier les actions à mettre en œuvre

/En fonction des objectifs et du contexte les actions pourront être très diverses. Il pourra s'agir par exemple de réaliser des opérations d'aménagement d'espaces (créations de promenades, aménagement de chemins côtiers...), de mettre en place un système de restauration écologique pour les espèces, un système de gestion des eaux et d'entretien des cours d'eau coordonné, d'identifier des activités à relocaliser ou de développer des sites d'accueil d'activités économiques et industrielles, de définir des projets d'extension de bassins portuaires, d'adapter des aménagements à l'évolution du trait de côte...



Cheminement en bois dans la Camargue Gardoise © Arnaud Bouissou-Terra



Le bassin des courealeurs dans le port de pêche de Chef de Baie © Laurent Mignaux / Terra

L'exemple à suivre

Le SCOT de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

Adopté en octobre 2019, le document comprend :

- 10 orientations générales pour le territoire littoral et maritime ;
- Une présentation des vocations (dominante des activités) des différents espaces du territoire ;
- Les orientations et principes de localisation relatifs aux projets portuaires.

7 cartes accompagnent le document :

- Une carte global des vocations
- 6 zooms cartographiques facilitant la lecture de la carte globale.

4

S'appuyer sur un outil de planification adapté à l'échelle et aux enjeux du territoire

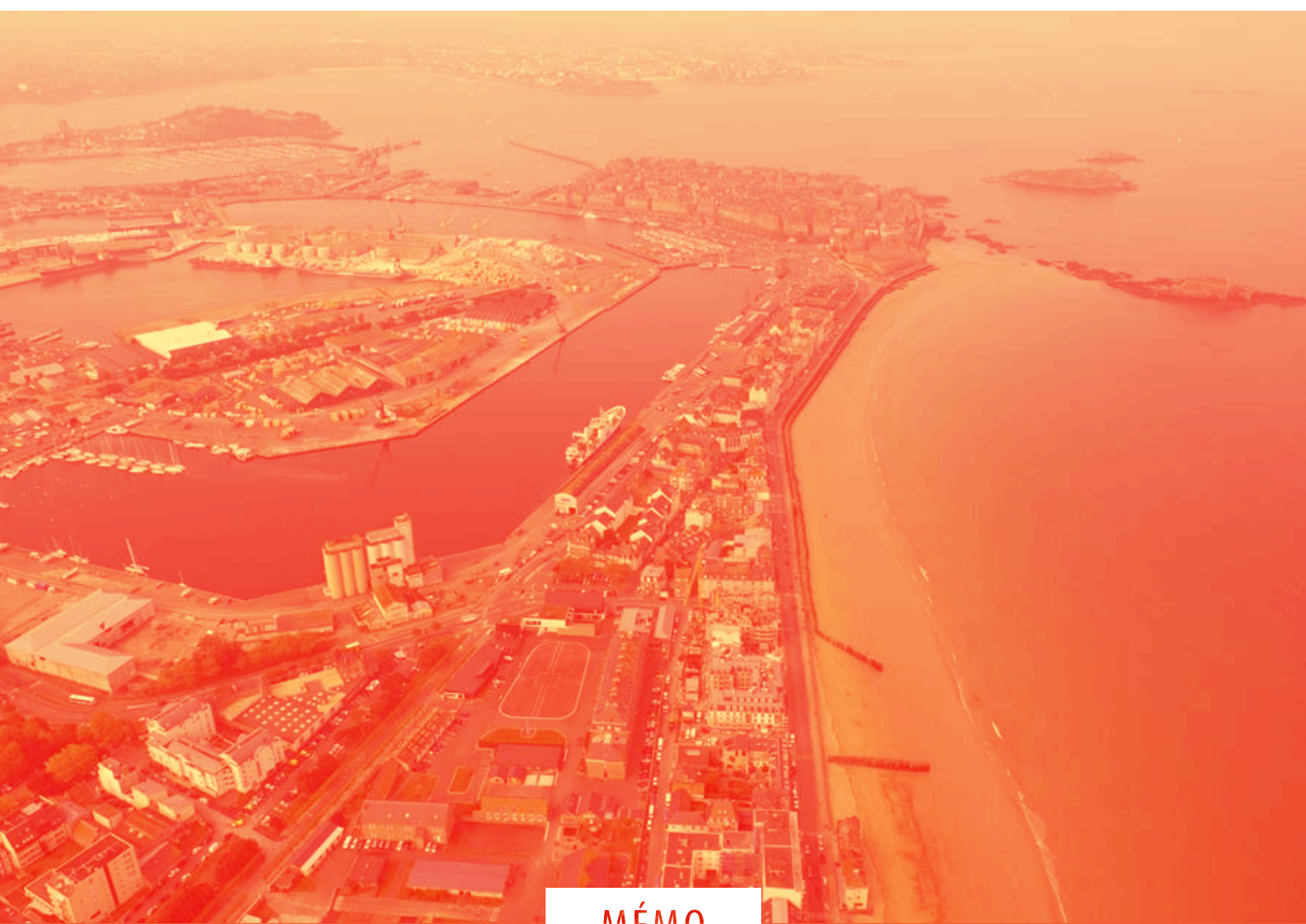
Selon le contexte, il existe différents outils de planification pour porter les objectifs et mesures définis :

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) est un document d'orientation à l'échelle d'un territoire doté d'une unité géographique et maritime. La participation active des collectivités territoriales à l'élaboration de ce document leur permet de faire valoir leur vision et leur stratégie locales afin qu'elles soient intégrées dans le schéma d'ensemble.

Depuis 2005, les collectivités compétentes peuvent élaborer au sein de leur Schéma de cohérence territoriale (Scot) un chapitre individualisé valant SMVM.

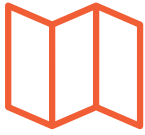
Le parc naturel marin (PNM) est un outil de gestion du milieu marin utilisable pour les territoires allant de la côte vers le large. Il est doté d'un conseil de gestion composé d'acteurs locaux (élus territoriaux, professionnels et usagers de la mer, ...) chargé d'élaborer et suivre son plan de gestion.

Le caractère intégrateur de l'exercice conduit à la prise en compte des démarches existantes concernant tout ou partie du territoire, dans sa dimension terrestre ou maritime : contrats de baie, de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), de PLU(i), de chartes territoriales, de schémas sectoriels...



MÉMO

Quelles actions
mener ?



/Prendre connaissance de la stratégie concernant sa façade.

La stratégie de façade maritime définit les objectifs et les vocations du territoire ainsi que les conditions et règles générales de gestion. C'est le cadre dans lequel pourra être définie la stratégie du territoire.



/Bien approfondir le diagnostic pour évaluer correctement les enjeux et les potentiels, afin de définir des objectifs.

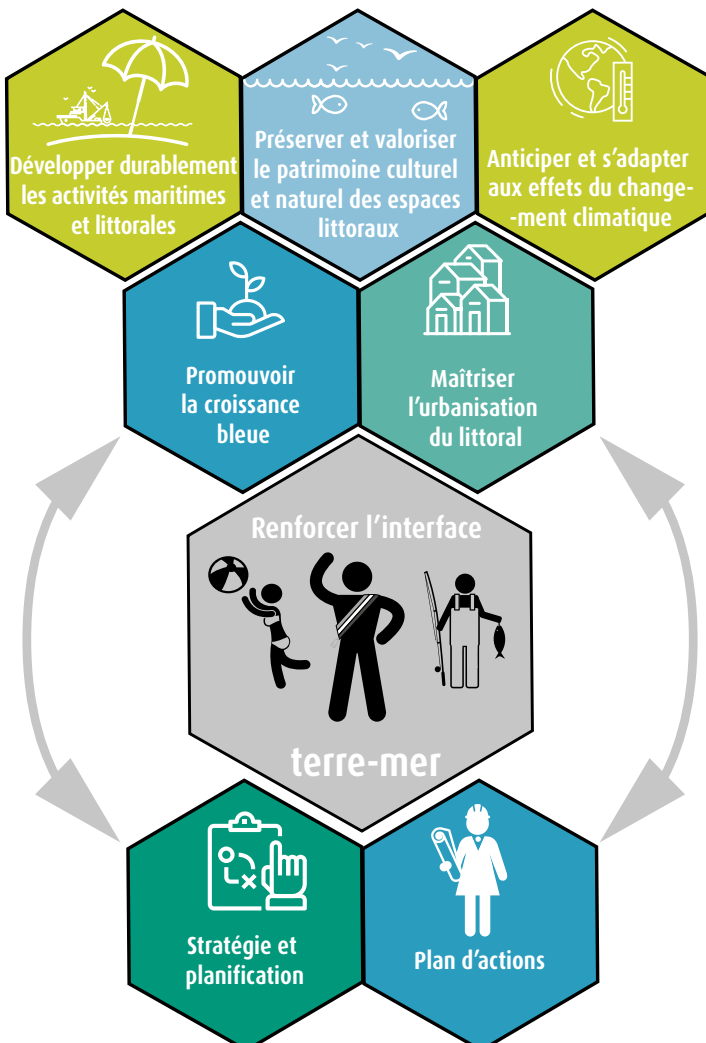
Le diagnostic est le socle de la réflexion. Exhaustif et dynamique, il se nourrit des démarches déjà engagées sur tout ou partie du territoire et doit être partagé par l'ensemble des acteurs.



/Définir les mesures concrètes à mettre en œuvre.

Les mesures doivent être adaptées au territoire auquel elles s'appliquent et définies en cohérence avec les objectifs fixés au niveau supérieur (national, régional...). Pour donner plus de sens à la démarche, elles seront accompagnées :

- d'échéances de réalisation et d'indicateurs mesurables ;
- d'un zonage et d'outils cartographiques clairs et parlants ;
- de moyens de financement des actions.



Bassin du commerce de Cherbourg
© Manuel Bouquet-Terra

POUR ALLER PLUS LOIN

/ **Stratégie nationale pour la mer et le littoral.**

Ministère de la transition écologique et solidaire/Mer et littoral 2019

/ **Mémento à l'usage des maires des communes littorales,**

édition 2018 – Préfet Maritime de l'Atlantique

/ La Collection **Dynamiques et évolution du littoral**, Cerema, publications en cours

/ **Étude des systèmes de protection contre les submersions marines.** Cerema 2016

/ **Guide méthodologique d'aide à la prise en compte des problématiques maritimes dès le diagnostic des SCOT côtiers.** Cepralmar, Avril 2007

LE CEREMA VOUS ACCOMPAGNE

Le Cerema vous accompagne dans votre planification littorale et maritime en contribuant à la réalisation des diagnostics initiaux et à la réalisation d'outils cartographiques communicants.

Le Cerema peut vous apporter :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation globale de votre projet
- son expertise méthodologique.

MINI GLOSSAIRE

/ **Façades maritimes** : elles sont définies par les caractéristiques hydrologiques, océanographiques, biogéographiques, socio-économiques et culturelles des espaces concernés. Elles tiennent compte de la politique commune de la pêche.

/ **DSF** : les Documents Stratégiques de Façade ont une portée stratégique. Ils précisent et complètent les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques locaux pour chacune des quatre façades maritimes métropolitaines (en Outre-mer, on parle de documents stratégiques de bassin maritime (DSBM)).

/ **Planification de l'espace maritime** : elle vise principalement à promouvoir le développement durable et à déterminer l'utilisation de l'espace maritime pour les différents usages ainsi qu'à gérer les conflits entre ces utilisations.

+ SUR

/ <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/>

/ Observatoire national de la mer et du littoral
<https://www.onml.fr>

CONTACT

Alan Quentric – Cerema Eau, Mer et Fleuves

+33 (0)2 98 05 76 14 – alan.quentric@cerema.fr

LE CEREMA, C'EST QUOI ?

Le Cerema est un établissement public, centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaire.

Exerçant son activité au plan national et territorial, il accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets, notamment sur les champs de l'aménagement, l'urbanisme, la mobilité, les transports, l'énergie, le climat, l'environnement et la prévention des risques.



/ **Planification littorale** - Collection Le P'tit essentiel - Achevé d'imprimer et Dépôt légal : **novembre 2019**

ISSN : en cours - Éditions du Cerema, Cité des mobilités, 25 avenue François Mitterrand, CS92803, 69674 Bron Cedex

Imprimeur : Jouve - Tel : 01 44 76 54 40 - **Conception éditoriale et maquette** : Cerema Eau, mer et fleuves

Contributeur : Alan Quentric (Cerema EMF) - **Photos et illustrations** : Terra, Cerema.